

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

## Procès-verbal de la séance du 06 MARS 2026

---

### Nombre de membres

en exercice : 38

### Secrétaire de séance :

Jean PLATEAUX

### Séance du 06 MARS 2026

Le six mars deux mille vingt-six à 18h30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la Salle de réunion de l'espace multiservices, sous la présidence de CLOBOURSE Elisabeth.

**BÉZU LE GUERY** : LEFRANC Nicolas

**CHARLY SUR MARNE** : PLANSON Patricia – DIDIER Gérard - HOURDRY Francine – ARNOULET Martine

**CHÉZY SUR MARNE** : BÉREAUX Jean-Claude - RIBOULOT Marie-Christine – IDELOT Jérémy

**COUPRU** : CLOBOURSE Élisabeth

**CROUTTES SUR MARNE** : BIAUDÉ James,

**DOMPTIN** : ADAM Hubert

**ESSISES** : BERTSCHI Chantal

**LA CHAPELLE SUR CHÉZY** : LOISEAU Patricia

**L'ÉPINE AUX BOIS** : PIERRE Nathalie

**LUCY LE BOCAGE** : CAGNET Chantal – VAILLANT Jean-Michel

**MARIGNY EN ORXOIS** : MARCHAL Philippe

**MONTFAUCON** :

**MONTREUIL AUX LIONS** : DEVRON Olivier

**NOGENT L'ARTAUD** : DUCLOS Dominique - GUILLON Jean-Paul - FOURNAGE Christian - HENNEQUIN Sylviane

**PAVANT** :

**ROMENY SUR MARNE** : LLOANCY David

**SAULCHERY** : PITTANA Stéphane

**VENDIÈRES** :

**VEUILLY LA POTERIE** : REGARD Élisabeth – BRUANT Audrey

**VIELS-MAISONS** : LEMOINE Alexandre - MARY Brigitte

**VILLIERS SAINT DENIS** : PLATEAUX Jean

**Représentés** : RIVAILLER Régis représenté par ARNOULET Martine, FRECHARD Blandine représentée par CLOBOURSE Elisabeth, BOUCHE Sylvie représentée par PLATEAUX Jean

**Excusés** : GUYON Philippe, FOURRE-SANCHEZ Marie, BIAUDE James, LUQUIN Emeric, VALLON Jean-Pierre, CECCALDI François, LE TALLEC Christelle, BOURGEOIS Pierre, VERLAGUET Christian, ALBY Christian

---

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 12 02 2026
- Comptes de gestion 2025
- Comptes administratifs 2025
- Affectation de résultats 2025
- Approbation du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du bassin de mobilité Sud de l'Aisne
- Fixation des tarifs des camps été pour l'ALSH 2026
- Mise en place d'un système dérogatoire sur le décompte du temps de travail
- Suppression de postes
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Mutualisation du Délégué à la Protection des Données avec le PETR UCCSA
- Questions diverses

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 02 2026

Madame Clobourse propose d'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 12/02/2026 que tous les élus ont reçu.

Elle demande si les élus ont des remarques à formuler.

Le procès-verbal du 12/02/2026 est approuvé par les élus présents le jour du conseil précité.

## COMPTES DE GESTION 2025 - DE\_2026\_013

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes du SPED, du service de maintien à domicile, du service de soins à domicile, du service de portage de repas à domicile, du SPAC et du SPANC de la Communauté de Communes de l'exercice **2025** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal et des budgets annexes du SPED, du service de maintien à domicile, du service de soins infirmiers à domicile, du service de portage de repas à domicile, du SPANC et du SPAC de la Communauté de Communes de l'exercice **2025**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2025**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2025 au 31 décembre 2025**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2025** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires de ces budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**----) Délibération adoptée à l'unanimité : 28 voix pour**

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice **2025** par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 - DE\_2026\_014

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances, présente les comptes administratifs 2025.

La Présidente sort pour le vote des comptes administratifs.

**----) Délibération adoptée à l'unanimité : 26 voix pour**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré du budget principal et des budgets annexes du SPED, du service de maintien à domicile, du service de soins à domicile, du service de portage de repas à domicile du SPAC et du SPANC de la Communauté de Communes ; le conseil communautaire,

1° lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés		403 287.60		26 633.96	0.00	429 921.56
Opérations de l'exercice	4 250 634.13	4 207 390.52	731 251.55	628 177.77	4 981 885.68	4 835 568.29
<b>TOTAUX</b>	<b>4 250 634.13</b>	<b>4 610 678.12</b>	<b>731 251.55</b>	<b>654 811.73</b>	<b>4 981 885.68</b>	<b>5 265 489.85</b>
Résultats de clôture		360 043.99	76 439.82		76 439.82	360 043.99
Restes à réaliser			75 265.92	20 240.23	75 265.92	20 240.23
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>360 043.99</b>	<b>151 705.74</b>	<b>20 240.23</b>	<b>151 705.74</b>	<b>380 284.22</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>360 043.99</b>	<b>131 465.51</b>			<b>228 578.48</b>

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif SPED</b>						
Résultats reportés	347 143.46		17 651.94		364 795.40	0.00
Opérations de l'exercice	2 487 606.20	2 647 142.92	60 521.55	94 189.65	2 548 127.75	2 741 332.57
<b>TOTAUX</b>	<b>2 834 749.66</b>	<b>2 647 142.92</b>	<b>78 173.49</b>	<b>94 189.65</b>	<b>2 912 923.15</b>	<b>2 741 332.57</b>
Résultats de clôture	187 606.74			16 016.16	187 606.74	16 016.16
Restes à réaliser			17 302.00	67 656.00	17 302.00	67 656.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>187 606.74</b>		<b>17 302.00</b>	<b>83 672.16</b>	<b>204 908.74</b>	<b>83 672.16</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>187 606.74</b>			<b>66 370.16</b>	<b>121 236.58</b>	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif service de soins</b>						
Résultats reportés				20 680.10	0.00	20 680.10
Opérations de l'exercice	701 681.61	772 723.55	2 353.55	846.83		773 570.38
<b>TOTAUX</b>	<b>701 681.61</b>	<b>772 723.55</b>	<b>2 353.55</b>	<b>21 526.93</b>		<b>794 250.48</b>
Résultats de clôture		71 041.94		19 173.38	0.00	90 215.32
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>71 041.94</b>	<b>0.00</b>	<b>19 173.38</b>		<b>90 215.32</b>

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif maintien à domicile</b>						
Résultats reportés	15 405.00			12 211.83	15 405.00	12 211.83
Opérations de l'exercice	1 390 222.75	1 425 686.11	5 656.92	5 423.50	1 395 879.67	1 431 109.61
<b>TOTAUX</b>	<b>1 405 627.75</b>	<b>1 425 686.11</b>	<b>5 656.92</b>	<b>17 635.33</b>	<b>1 411 284.67</b>	<b>1 443 321.44</b>
Résultats de clôture		20 058.36		11 978.41	0.00	32 036.77
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>20 058.36</b>	<b>0.00</b>	<b>11 978.41</b>		<b>32 036.77</b>

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif portage de repas</b>						
Résultats reportés		60 538.23		28 303.58		88 841.81
Opérations de l'exercice	133 177.45	149 902.48	19 129.73	5 982.55		155 885.03
<b>TOTAUX</b>	<b>133 177.45</b>	<b>210 440.71</b>	<b>19 129.73</b>	<b>34 286.13</b>	<b>0.00</b>	<b>244 726.84</b>
Résultats de clôture		77 263.26		15 156.40	0	92 419.66
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>77 263.26</b>	<b>0.00</b>	<b>15 156.40</b>	<b>0.00</b>	<b>92 419.66</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>77 263.26</b>		<b>15 156.40</b>		<b>92 419.66</b>

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif SPAC</b>						
Résultats reportés		819 558.97		2 184 167.93	0.00	3 003 726.90
Opérations de l'exercice	757 963.93	1 088 555.03	700 320.00	861 375.49	1 458 283.93	1 949 930.52
<b>TOTAUX</b>	<b>757 963.93</b>	<b>1 908 114.00</b>	<b>700 320.00</b>	<b>3 045 543.42</b>	<b>1 458 283.93</b>	<b>4 953 657.42</b>
Résultats de clôture		1 150 150.07		2 345 223.42	0.00	3 495 373.49
Restes à réaliser			332 070.00	120 064.18	332 070.00	120 064.18
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>1 150 150.07</b>	<b>332 070.00</b>	<b>2 465 287.60</b>	<b>332 070.00</b>	<b>3 615 437.67</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>1 150 150.07</b>		<b>2 133 217.60</b>		<b>3 283 367.67</b>

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif SPANC</b>						
Résultats reportés	6 806.23			22 847.30	6 806.23	22 847.30
Opérations de l'exercice	37 534.72	38 932.72	0.00	0.00	37 534.72	38 932.72
<b>TOTAUX</b>	<b>44 340.95</b>	<b>38 932.72</b>	<b>0.00</b>	<b>22 847.30</b>	<b>44 340.95</b>	<b>61 780.02</b>
Résultats de clôture	5 408.23			22 847.30	5 408.23	22 847.30
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 408.23</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>22 847.30</b>		<b>17 439.07</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>5 408.23</b>	<b>0.00</b>		<b>22 847.30</b>		<b>17 439.07</b>

2 ° constate aussi bien pour les comptabilités des budgets annexes précités, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs.

Après avoir délibéré sur les comptes administratifs 2025, la Vice-Présidente annonce les résultats :

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes du SPED, du service de maintien à domicile, du service de soins à domicile, du service de portage de repas à domicile, du SPAC et du SPANC de la Communauté de Communes sont adoptés à l'unanimité.

#### AFFECTATION DE RESULTATS 2025 - DE\_2026\_015

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances rappelle aux conseillers communautaires que la comptabilité publique demande d'affecter les résultats lorsqu'il y a un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement afin de combler une partie ou la totalité du déficit d'investissement ou lorsqu'il y a un déficit d'investissement du fait d'un reste de déficit lié aux restes à réaliser.

#### **----) Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour**

Le conseil communautaire, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement pour les budgets Principal, SPED, Portage de repas, SPAC et SPANC.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET PRINCIPAL une partie de l'excédent 2025 (360 043.99 €), à savoir 228 578.48 € en excédent de fonctionnement (compte 002) du budget 2026 et d'affecter en section d'investissement 131 465.51 € au compte 1068.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET SPED le déficit de fonctionnement 2025 d'un montant de 187 606.74 € en déficit antérieur reporté (compte 002) au budget 2026.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE la totalité de l'excédent 2025 à savoir 77 263.26 € en excédent de fonctionnement (compte 002) au budget 2026.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET SPAC la totalité de l'excédent 2025 à savoir 1 150 150.07 € en excédent de fonctionnement (compte 002) au budget 2026.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET SPANC le déficit de fonctionnement 2025 d'un montant de 5 408.23 € en déficit antérieur reporté (compte 002) au budget 2026.

### APPROBATION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE (COM) DU BASSIN DE MOBILITE SUD DE L' AISNE - DE 2026\_016

Madame Clobourse informe les conseillers communautaires que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) demande aux Régions de piloter l'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) afin que l'ensemble des acteurs d'un même bassin de mobilité se coordonnent et définissent les modalités de leur action commune. L'objectif est de faciliter la mobilité du quotidien de leurs habitants. En parallèle, la Région Hauts-de-France a aussi lancé les travaux d'élaboration des Plans d'Actions commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) et c'est la première à avoir adopté ce type de documents en France.

Parce que ces documents, tout particulièrement les COM, sont des outils qui lui permettent d'atteindre de manière opérationnelle des objectifs fixés dans son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la Région Hauts-de-France est particulièrement volontaire pour mener cette démarche qui s'inscrit également dans son rôle de chef de filât mobilité. C'est ainsi qu'elle a décidé d'engager les travaux à la fois sur les COM et les PAMS pour ces dix bassins de mobilité de la région.

A l'issue de presque deux ans de co-construction, le COM du bassin Sud de l'Aisne peut être signé par les différents acteurs concernés, à savoir la Région, le Département de l'Aisne, les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du bassin, le Syndicats Mixtes des Mobilités des Hauts-de-France Mobilités (ex HdFM) ainsi que par SNCF Gares et Connexions en tant que gestionnaire de gares.

Ce COM met en particulier l'accent sur la nécessité de mieux faire connaître les offres de mobilité existantes, de renforcer la coopération entre les acteurs de la mobilité tout en s'appuyant sur les outils existants. Ce contrat comporte vingt-deux actions.

Madame Clobourse propose d'adopter le COM du bassin de mobilité du sud de l'Aisne.

Madame Planson demande si ce contrat va rentrer dans le cadre de la gare de Nogent l'Artaud car les gens ne peuvent pas prendre de billets.

Madame Clobourse dit que dans la Région Hauts de France, il y a plusieurs gares qui ont été fermées.

Elle ajoute que cette situation ne lui convient pas car il y a eu 500 000 € pris en charge par la Région pour rénover la gare juste avant sa fermeture.

C'était des travaux envisagés lors du mandat précédent. Tout était signé : les marchés, les ordres de service.

Vu le montant des pénalités si la Région arrêta le marché, les élus de la Région ont décidé de l'investir dans les travaux, cela coûtait moins cher.

Madame Clobourse ne sait pas si la SNCF va céder la gare à la commune de Nogent l'Artaud à un coût intéressant.

Concernant la vente des tickets de train, les agents de France Services peuvent aider à la vente par internet. Elles ne pourront pas sortir des tickets, ni encaisser de l'argent. Tout se fait grâce au téléphone portable des usagers.

Madame Planson dit qu'il faut communiquer à ce sujet car les gens ne le savent pas.

Monsieur Guillon insiste sur le fait que les habitants se posent des questions lorsqu'il y a 500 000 € dépensés pour que la gare soit fermée aussitôt.

#### **----) Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- APPROUVE le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du Bassin de mobilité du Sud de l'Aisne annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Madame la Présidente à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du Bassin de mobilité du Sud de l'Aisne

## FIXATION DES TARIFS DES CAMPS ETE POUR L'ALSH 2026 - DE\_2026\_017

Madame Riboulot, Vice-Présidente en charge des affaires sociales, rappelle que chaque année les conseillers communautaires doivent délibérer sur les camps ALSH été.

Elle présente les différents séjours qui se dérouleront du 06 au 29 juillet 2026.

Elle propose de les valider et de voter les tarifs des camps été de l'ALSH

----) **Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- FIXE le coût des séjours de l'accueil de loisirs pour l'été 2026 de la façon suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY SUR MARNE - SERVICE ENFANCE									
TABLEAU RECAPITULATIF DES SEJOURS ACCESSOIRES - JUILLET 2026									
DU	AU	AGE	NOMBRE DE		COUT		LIEUX	ACTIVITES	
			JOURS	NUITS	NORMAL	QF CAF			
06-juil	09-juil	6-8 ans	4	3	145 €	121 €	TSN HIRSON	- CANOE - TIR A L'ARC - VTT - ESCALADE	
13-juil	17-juil	9-11 ans	5	4	125 €	95 €	CAP AISNE CHAMOUILLE	- DISC GOLF - TCHOUKBALL - VTT - COURSE D'ORIENTATION - TIR A L'ARC - FOOTGOLF	
13-juil	17-juil	9-11 ans	5	4	200 €	170 €	TSN HIRSON	- CANOE - TIR A L'ARC - VTT - ESCALADE - TIR FLUFLU - COURSE D'ORIENTATION	
20-juil	24-juil	ADOS	5	4	200 €	170 €	TSN HIRSON	- CANOE - TIR A L'ARC - VTT - ESCALADE - TIR FLUFLU - COURSE D'ORIENTATION	
22-juil	23-juil	3- 5 ANS	2	1	45 €	33 €	RANCH MONTMIRAIL	- 1 ACTIVITE MANUELLE	
27-juil	29-juil	6-8 ANS	3	2	85 €	67 €	CAP AISNE CHAMOUILLE	- DISC GOLF - VTT - COURSE D'ORIENTATION - TIR A L'ARC	

- MAINTIENT le coût des absences non prévues validées par délibération du 23/10/2018 à savoir :

- tarif forfaitaire de la présence de l'enfant

## MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DEROGATOIRE SUR LE DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL - DE\_2026\_018

Monsieur Devron, Vice-Président en charge du personnel, informe les conseillers communautaires que la question du temps de travail en nuitée pour les agents qui participent à des camps ALSH de plusieurs jours consécutifs a été soulevée.

Jusqu'à maintenant, les agents bénéficiaient d'un temps de récupération de 4 heures par jour en complément des heures rémunérées dans le cadre de leur contrat.

La Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne a une particularité car ses agents d'animation sont fonctionnaires et non vacataires comme dans la plupart des structures.

Renseignements pris, il existe un système dérogatoire sur le décompte du temps de travail en nuitée qui intègre que la présence permanente des encadrants (jour et nuit) étant indispensable, les règles relatives à la durée quotidienne de travail ou au temps de repos ne pourront pas être respectées.

Par conséquent, la collectivité choisit, par délibération prise après avis du CST :

- de prévoir qu'il sera dérogé de façon exceptionnelle et ponctuelle aux règles classiques de durée de travail
- de préciser la liste des emplois qui assureront l'encadrement de ce type de séjour à savoir les animateurs des séjours adolescents et les animateurs des camps été.
- d'attribuer des heures en contrepartie des contraintes horaires du séjour.

Monsieur Devron fait savoir que suite au Comité Social Territorial du 02/03/2026, il est proposé de valider la dérogation pour les agents qui interviennent en camps ALSH plusieurs jours consécutifs et ce quel que soit leur grade et d'attribuer 7 heures par jour qui seront récupérables.

#### **----) Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de mettre en place un système dérogatoire sur le décompte du temps de travail en nuitée pour les agents qui interviennent en camps ALSH plusieurs jours consécutifs
- ATTRIBUE 7 heures par jour récupérables

#### **SUPPRESSION DE POSTES - DE\_2026\_019**

Monsieur Devron, Vice-Président en charge du personnel, propose aux conseillers communautaires, suite à la réunion du Comité Social Territorial du 02 03 2026, de supprimer, dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs,

- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>o</sup> classe à 35h00 suite à un départ en retraite
- 1 poste d'aide-soignant de classe supérieure à 35h00 suite à un départ en retraite
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à 35h00 suite à une démission
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>o</sup> classe à 35h00 suite à un départ en retraite
- 2 postes d'agent social principal de 1<sup>o</sup> classe à 27h50 suite à des départs en retraite
- 1 poste d'agent social à 35h00 suite à un avancement de grade
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à 35h00 suite à une démission

#### **----) Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de supprimer

- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>o</sup> classe à 35h00 hebdomadaires
- 1 poste d'aide-soignant de classe supérieure à 35h00 hebdomadaires
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à 35h00 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>o</sup> classe à 35h00 hebdomadaires
- 2 postes d'agent social principal de 1<sup>o</sup> classe à 27h50 hebdomadaires
- 1 poste d'agent social à 35h00 hebdomadaires
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à 35h00 hebdomadaires

#### **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DE\_2026\_020**

Monsieur Devron, Vice-Président en charge du personnel, fait savoir aux conseillers communautaires que suite aux avancements de grade et aux mouvements de personnel, il est nécessaire de valider la mise à jour du tableau des effectifs.

---) Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de valider le tableau des effectifs suivant

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY SUR MARNE						
TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS (AGENTS TITULAIRES - EN DISPONIBILITE- EN CONGE PARENTAL)						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
	Date délab/ création	GRADE		STATUT DU POSTE	Effectifs pourvus au 06/03/2026	
catégorie A	14/06/2011	Attaché principal 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1	
	16/02/2023	Attaché principal 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1	
catégorie B	21/09/2023	Rédacteur 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1	
catégorie C	25/02/2004	Adjoint administratif de 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1	
	27/06/2017	Adjoint administratif ppal de 1° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1	
	24/09/2019	Adjoint administratif territorial 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1	
	10/03/2021	Adjoint administratif territorial 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1	
	10/03/2021	Adjoint administratif territorial 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1	
	10/03/2021	Adjoint administratif territorial ppal de 2° classe	1	1 POSTE OCCUPE	1	
	21/06/2022	Adjoint administratif territorial ppal de 1° classe	1	1 POSTE OCCUPE	1	
	29/06/2023	Adjoint administratif territorial 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1	
	27/06/2024	Adjoint administratif territorial ppal de 1° classe	1	1 POSTE OCCUPE	1	
	24/02/2025	Adjoint administratif territorial 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1	
	23/06/2025	Adjoint administratif territorial 35 h 00	1	1 POSTE VACANT	0	
	12/02/2026	Adjoint administratif territorial 35 h 00	1	1 POSTE VACANT	0	
		TOTAL		15	13 POSTES OCCUPES- 2 POSTES VACANTS	13

FILIERE MEDICO - SOCIALE					
AGENT SOCIAL Catégorie C					
	Date délab/ création	GRADE		STATUT DU POSTE	Effectifs pourvus au 06/03/2026
	20/06/2002	Agent social 2° classe 20 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	14/06/2011	Agent social 2° classe 15 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	14/06/2011	Agent social 2° classe 20 h 00	2	2 POSTES OCCUPES	2
	10/12/2012	Agent social principal de 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	29/10/2015	Agent social 35 h 00	2	2 POSTES OCCUPES-	2
	24/02/2016	Agent social de 2° classe 17 h 50	3	3 POSTES OCCUPES	3
	08/06/2017	Agent social territorial 17 h 50	1	1 POSTE OCCUPE	1
	28/05/2019	Agent social ppal 2 ° classe 10 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	28/05/2019	Agent social ppal 2 ° classe 27 h 50	3	3 POSTES OCCUPES	3
	10/03/2021	Agent social ppal 1° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	10/03/2021	Agent social ppal 2° classe 20 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	10/03/2021	Agent social ppal 2° classe 20 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	16/02/2022	Agent social territorial 17 h 50	1	1 POSTE VACANT	0
	07/12/2022	Agent social territorial 17 h 50	1	1 POSTE VACANT	0
	07/12/2022	Agent social territorial 20 h 00	8	6 POSTES OCCUPES- 2 POSTES VACANTS	6
	07/12/2022	Agent social territorial 24 h 00	2	2 POSTES OCCUPES	2
	07/12/2022	Agent social territorial 27 h 50	1	1 POSTE VACANT	0
	07/12/2022	Agent social principal de 2° classe 20 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	07/12/2022	Agent social principal de 2° classe 27 h 50	3	3 POSTES OCCUPES	3
	16/02/2023	Agent social principal de 2° classe 35 h 00	2	2 POSTES OCCUPES	2
	16/02/2023	Agent social principal de 2° classe 15 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	16/02/2023	Agent social principal de 2° classe 24 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	16/02/2023	Agent social principal de 1° classe 35 h 00	2	2 POSTES OCCUPES	2
	30/05/2024	Agent social principal de 2° classe 17 h 50	1	1 POSTE OCCUPE	1
	27/06/2024	Agent social principal de 1° classe 27 h 50	1	1 POSTE OCCUPE	1
	27/06/2024	Agent social principal de 1° classe 20 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	27/06/2024	Agent social principal de 2° classe 27 h 50	1	1 POSTE OCCUPE	1
	27/06/2024	Agent social principal de 2° classe 20 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	23/06/2025	Agent social principal de 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	23/06/2025	Agent social principal de 2° classe 17 h 50	1	1 POSTE OCCUPE	1
			48	43 POSTES OCCUPES - 5 POSTES VACANTS	43

<b>INFIRMIERE Catégorie A</b>					
	27/06/2024	Infirmière soins généraux 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
			1	1 POSTE OCCUPE	1
<b>AUXILIAIRE DE PUER CULTURE Catégorie B</b>					
	27/06/2017	Auxiliaire puér classe normale 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	28/05/2019	Auxiliaire puér classe supérieure 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	10/03/2021	Auxiliaire puér classe supérieure 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	23/06/2025	Auxiliaire puér classe supérieure 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
		<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>5 POSTES OCCUPES</b>	<b>4</b>

**FILIERE ANIMATION**

**ANIMATEUR TERRITORIAL Catégorie B**

	16/02/2023	Animateur territorial ppal de 1° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	12/02/2026	Animateur territorial 35 h 00	1	1 POSTE VACANT	0
		<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1 POSTE OCCUPE - 1 POSTE VACANT</b>	<b>1</b>

**ADJOINT D'ANIMATION Catégorie C**

	19/03/2014	Adjoint d'animation territorial 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	10/03/2015	Adjoint d'animation de 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	14/02/2017	Adjoint d'anim. ppal de 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	14/02/2017	Adjoint d'anim. ppal de 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	25/09/2018	Adjoint d'animation 20 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	28/05/2019	Adjoint d'animation territorial ppal 2° classe 35 h 00	2	2 POSTES OCCUPES	2
	10/03/2021	Adjoint d'animation territorial 35 h 00	5	5 POSTES OCCUPES	5
	10/03/2021	Adjoint d'animation territorial ppal 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	29/11/2021	Adjoint d'animation territorial 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	21/06/2022	Adjoint d'animation territorial ppal 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	13/02/2023	Adjoint d'animation territorial ppal 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	27/06/2024	Adjoint d'animation territorial ppal 2° classe 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	23/06/2025	Adjoint d'animation territorial 35 h 00	2	2 POSTES OCCUPES	2
	23/06/2025	Adjoint d'animation territorial 20 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	12/02/2026	Adjoint d'animation territorial 35 h 00	3	3 POSTES VACANTS	0
		<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>20 POSTES OCCUPES - 3 POSTES VACANTS</b>	<b>20</b>

**FILIERE TECHNIQUE**

**ADJOINT TECHNIQUE Catégorie C**

	21/06/2022	Adjoint technique territorial 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	07/11/2022	Adjoint technique territorial 35 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	19/03/2024	Adjoint technique territorial 15 h 00	1	1 POSTE OCCUPE	1
	12/02/2026	Adjoint technique territorial 35 h 00	1	1 POSTE VACANT	0
		<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>3 POSTES OCCUPES - 1 POSTE VACANT</b>	<b>3</b>
		<b>TOTAL GENERAL au 06/03/2026</b>	<b>97</b>	<b>85 OCCUPES + 12 VACANTS</b>	<b>85</b>

**MUTUALISATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES AVEC LE PETR UCCSA DE\_2026\_021**

Madame Clobourse fait savoir aux conseillers communautaires que le PETR UCCSA a sollicité il y a quelques années la Communauté de Communes concernant une mutualisation avec notre Délégué à la Protection des Données (DPD).

Le PETR UCCSA a une obligation mais le temps nécessaire pour établir les documents des données à traiter est limité, par conséquent il est difficile pour lui de recruter un agent dédié.

Madame Clobourse propose la mutualisation de l'agent de la Communauté de Communes sur la base d'un forfait journalier comprenant 6h de travail sur site ainsi que les frais de trajet et la réalisation des documents pour un montant de 140 €.

Une convention sera établie du 01/01/2026 au 31/12/2027.

#### **----) Délibération adoptée à l'unanimité : 29 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- AUTORISE la Présidente à signer une convention avec le PETR UCCSA pour mutualiser le DPD de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2027.

- FIXE un forfait journalier d'un montant de 140 €

- AUTORISE la Présidente à émettre les titres.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **- CITEOS**

Madame Clobourse fait savoir que CITEOS est venu hier pour échanger sur le fait qu'ils avaient oublié de nous facturer la supervision dans le cadre du marché de la vidéoprotection et donc demandé comment on pourrait régler les factures dont les devis avaient été signés par les communes et la Communauté de Communes.

Elle leur a fait savoir que nous leur avons demandé de nous facturer avant fin 2024 afin que nous bénéficions des subventions. Aujourd'hui, il n'y a plus de subvention.

Par conséquent, il leur a été proposé de nous facturer que 20% des devis, pourcentage qui restait à notre charge et celle des communes.

Nous leur avons demandé de nous joindre les nouveaux devis pour aujourd'hui afin que chaque commune concernée puisse signer ainsi que la Communauté de Communes et recevoir la facture en conséquence rapidement.

Il est demandé à chaque commune de signer ce soir.

##### **- CONVENTION AVEC LES COMMUNES SUR L'OCCUPATION DES SOLS DES CONTENEURS**

Madame Clobourse rappelle que lors du dernier conseil, il a été délibéré pour la mise en œuvre de convention avec les communes sur l'occupation des sols des conteneurs.

Nous avons eu un retour d'une commune qui ne souhaitait pas signer car elle avait compris que c'était pour le passage de la commune en collecte entièrement en PAC.

Madame Clobourse souhaite préciser que ce n'est pas du tout cela. Cette convention permet de fixer l'existant et pourra permettre un développement futur par le biais de simples avenants mais toujours en accord avec les communes.

##### **- NETTOYAGE DES ABORDS DES CONTENEURS DE LA POSTE DE CHARLY SUR MARNE**

Madame Clobourse fait savoir qu'il n'y a plus de capsules au sol. Mineris et SEPUR ont bien exécuté le nettoyage du sol. Monsieur Plateaux avait indiqué que l'on demanderait à ces 2 prestataires de nettoyer lors du dernier conseil. Cela est fait.

## - FIN DE MANDATURE

Madame Clobourse profite de ce dernier conseil communautaire de ce mandat pour remercier tous les élus qui ont participé aux différentes réunions et se sont investis dans les différentes instances auxquelles la Communauté de Communes est représentée.

Certains ont été particulièrement présents et elle les remercie d'autant plus.

Elle remercie également son équipe de Vice-Présidents qui a beaucoup travaillé sur cette mandature, dans un esprit de camaraderie, de bonne humeur, de gentillesse et de générosité.

Il y a eu des moments difficiles mais tous ont serré les coudes pour que chacun dans sa mission puisse être soutenu et épaulé.

Cela a permis de réaliser beaucoup de choses en 6 ans (réalisation de bâtiment espace multi services, mise en œuvre de la compétence assainissement dont le prochain mandat verra de gros projets se concrétiser, ouverture de France Services itinérants, passage de certaines communes en collecte des déchets entièrement en point d'apport collectif, maintien des services à la petite enfance, enfance, jeunesse et personnes âgées dans des conditions toujours plus difficiles vu les exigences des familles, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 20.

Le Secrétaire de séance,

Jean Plateaux



La Présidente de séance,

Elisabeth Clobourse

